

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2024

Délibération N° 2024-15

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 28 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16

Présents : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francs EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Mme Johana ATTAIECH (représentée par Mr Etienne BREMAND) et Mme Pascale FLAGEL (représentée par Mme Mireille ARNOULT).

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAMES

OBJET DE LA DELIBERATION Vote nouveaux tarifs ALAE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bruno PASTUREL.

Ce dernier rappelle au Conseil Municipal les contraintes affichées lors de la présentation du projet de Budget Primitif 2024, en particulier concernant le reste à charge très important de l'activité ALAE. Il propose de mettre en place une nouvelle augmentation de ces tarifs applicable au 1^{er} mai 2024.

Impact sur le tarif des prestations ALAE				
tarif voté applicable au 04.09.2023		delta prix	tarif applicable au 01.05.2024	
en €		en €	en €	
tarifs de base				
1 prestation	matin ou midi ou soir	2.20	0.80	3.00
2 prestations	matin + midi ou midi + soir	4.40	1.60	6.00
tarifs préférentiels				
2 prestations	matin + soir	2.90	1.10	4.00
3 prestations	matin + midi + soir	5.10	1.90	7.00
économie pour les familles / tarif préférentiel				
2 prestations	matin + soir	-1.50	-34%	-2.00 -33%
3 prestations	matin + midi + soir	-1.50	-23%	-2.00 -22%

Il est demandé aux conseillers de voter et de valider les propositions nouvelles, telles que présentées durant la séance.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 16 voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'ALAE applicables au 1^{er} mai 2024.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,



Le présent document a été :

Publié sur le site internet le :

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.